

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 23/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Sept Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/34 : Adhésion au dispositif « Alerte Citoyens » proposé par l'ADM81

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au dispositif « ALERTE CITOYENS », proposé par l'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn.

La solution mutualisée Alerte Citoyens (fournie par Oltys) est conçue pour les collectivités afin d'informer ou alerter rapidement les citoyens par SMS, message vocal ou email d'un événement survenu sur leur commune. Ce service peut transmettre un message de manière ciblé et géolocalisé, grâce à une application à la fois simple, intuitive, puissante et disponible à tout moment.

L'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn propose un accompagnement avec :

- L'analyse des besoins ;
- La formation et l'aide à l'utilisation ;
- L'accompagnement pour la configuration de base ;
- L'assistance.

Le devis et la convention proposés par l'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn sont annexés à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn pour la mise en place de la solution ALERTE CITOYENS ;
- AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte relatif au présent projet ;
- AUTORISE le Maire à prévoir les crédits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA.

